

Formule 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

EXFO inc. (« EXFO »)

RUBRIQUE 1: ÉMETTEUR ASSUJETTI

EXFO inc. (« EXFO »)
400, avenue Godin
Québec, Québec
Canada G1M 2K2

RUBRIQUE 2: DATE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 24 février 2020.

RUBRIQUE 3: COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EXFO a publié un communiqué de presse indiquant le changement important le 24 février 2020 au Canada sur Canada NewsWire et aux États-Unis sur New York Metro.

RUBRIQUE 4: RÉSUMÉ DU CHANGEMENT IMPORTANT

La chaîne d'approvisionnement et les activités manufacturières d'EXFO en Chine sont touchées par le coronavirus.

RUBRIQUE 5: DESCRIPTION CIRCONSTANCIÉE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Pour endiguer l'infection, les autorités sanitaires chinoises ont décrété des mesures préventives dont la prolongation des fermetures d'entreprises, des restrictions dans les transports en commun et des périodes d'isolation pour des personnes. Ces mesures ont eu un impact sur la chaîne d'approvisionnement d'EXFO et son usine. EXFO a révisé ses prévisions de ses revenus pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020, en raison de l'impact du coronavirus sur sa chaîne d'approvisionnement et ses activités manufacturières en Chine, ainsi qu'à un problème de technologie de l'information. EXFO prévoit que ses revenus atteindront environ 55 millions de dollars américains au deuxième trimestre qui s'est terminé le 29 février. L'estimation antérieure pour la période situait les revenus entre 66 et 71 millions de dollars américains. La direction s'attend à ce que la croissance du chiffre d'affaires reprenne dans les prochains trimestres, au fur et à mesure que les activités retourneront de nouveau à plein régime. L'entreprise annoncera ses résultats financiers pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020 le 7 avril, tel que prévu.

RUBRIQUE 6: APPLICATION DES PARAGRAPHES 2 ET 3 DE L'ARTICLE 7.1 SUR LA CONFIDENTIALITÉ

Sans objet.

RUBRIQUE 7: INFORMATION OMISE

Sans objet.

RUBRIQUE 8: MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à Pierre Plamondon, vice-président finance et chef de la direction financière ou à Benoit Ringuette, secrétaire corporatif et conseiller juridique au (418) 683-0211.

RUBRIQUE 9: DATE DE LA DÉCLARATION

Le 2 mars 2020.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Cette déclaration de changement important contient des déclarations prospectives selon la U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les déclarations prospectives sont des déclarations ne renfermant aucun renseignement historique et n'étant aucunement liées à la situation actuelle. Des mots comme « peut », « s'attend à », « croit », « planifie », « prévoit », « a l'intention de », « pourrait », « estime », « continue », des expressions similaires ou leur forme négative identifient des déclarations prospectives. De plus, toute déclaration concernant nos attentes, nos prévisions ou toute autre description ayant trait aux événements ou aux circonstances à venir est considérée comme étant une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de notre rendement futur et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer de façon appréciable de ceux des déclarations prospectives en raison de plusieurs facteurs, dont notamment l'incertitude macroéconomique, incluant les guerres commerciales et des récessions, notre capacité à intégrer avec succès les entreprises que nous acquérons; les dépenses en capital et l'ampleur des déploiements de réseaux dans les secteurs des communications (dont l'adaptation rapide de nos structures de coûts aux conditions économiques anticipées et la gestion de nos niveaux de stocks en fonction de la demande du marché), les conditions économiques, concurrentielles, financières et de marché futures, la consolidation de l'industrie mondiale des tests, de la surveillance et de l'analyse dans le secteur des communications et la compétition accrue dans le marché, la capacité d'adapter notre offre de produits aux changements technologiques futurs; la prévisibilité limitée du moment et de la nature des commandes des clients; les délais dans la constatation des revenus en raison de cycles de vente plus longs pour les systèmes complexes en raison des étapes d'acceptation chez les clients; les taux de change instables, la concentration des ventes, le lancement en temps opportun de nos produits et l'accueil du marché quant à nos nouveaux produits et à d'autres produits futurs, notre capacité à développer avec succès nos activités internationales et à gérer notre entreprise à l'international; ainsi que notre capacité à maintenir un personnel technique et de gestion qualifié. Les hypothèses, d'après ce qui précède, impliquent des jugements et des risques qui sont difficiles ou impossibles à prévoir et dont plusieurs sont hors de notre contrôle. D'autres facteurs de risque qui peuvent influencer notre rendement futur et nos opérations sont détaillés dans notre rapport annuel selon le Formulaire 20-F et dans nos autres dépôts auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission et des commissions canadiennes des valeurs mobilières. Nous jugeons que les attentes mentionnées dans ces déclarations prospectives sont

raisonnables, compte tenu de l'information actuellement disponible, mais nous ne pouvons pas vous assurer qu'elles s'avéreront exactes. Par conséquent, vous ne devriez pas faire preuve d'une confiance totale en ces déclarations prospectives. Ces déclarations sont valables seulement en date du présent document. À moins que ce ne soit requis par la loi ou la réglementation, nous ne nous engageons pas à réviser ou à mettre à jour ces déclarations afin qu'elles reflètent les événements ou circonstances survenant après la date de ce document.